



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 17 février 2003 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 030-2003

Formation sur le règlement sur la qualité de l'eau potable

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à une journée de formation sur le règlement sur la qualité de l'eau potable qui se tiendra à Saint-Jérôme le 25 février 2003 et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 031-2003

Entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Sainte-Marie-Salomé concernant les activités de baseball

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu:

1. Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Sainte-Marie-Salomé concernant les activités de baseball.
2. Que le maire, Denis Laporte et la secrétaire-trésorière, Sylvie Malo, soient autorisés à signer ladite entente pour et nom de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

R 032-2003

Entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Saint-Paul concernant les activités de baseball

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu:



N° de résolution
ou annotation

3. Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Saint-Paul concernant les activités de baseball.

4. Que le maire, Denis Laporte et la secrétaire-trésorière, Sylvie Malo, soient autorisés à signer ladite entente pour et nom de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

R 033-2002

Entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Saint-Paul concernant les activités de soccer

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu:

1. Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Crabtree et la municipalité de Saint-Paul concernant les activités de soccer.

2. Que le maire, Denis Laporte et la secrétaire-trésorière, Sylvie Malo, soient autorisés à signer ladite entente pour et nom de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

*** Arrivée de monsieur André Picard à 19H30**

R 034-2002

R 038-2001 - Renouvellement des assurances générales de la municipalité

Le Conseil prend connaissance de la proposition de renouvellement pour les assurances générales de la municipalité, déposée par le courtier actuel Lemieux et Ryan Inc.;

Le Conseil prend également connaissance du rapport de recommandations de la firme Gestarisques Inc.;

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'approuver la recommandation de notre conseiller en assurance, monsieur Georges A. Pilon de la firme Gestarisques Inc., dans son rapport daté du 7 février 2003 et d'accorder le contrat d'assurances pour la période du 1^{er} mars 2003 au 1^{er} mars 2004 à Les Assurances Lemieux et Ryan Inc. au montant de 84 190.34 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION D'OPPOSITION À UNE DÉCLARATION DE
GUERRE UNILATÉRALE**

Considérant que la Paix et que la recherche de la Paix doivent être parmi les premières préoccupations des élus(e)s dans leur rôle de représentants des citoyennes et des citoyens;

Considérant que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a déclaré cette décennie (2000-2010), la "Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde";

Considérant qu'un nombre grandissant de villes à travers le monde a adopté des résolutions s'opposant à une déclaration de guerre unilatérale des Etats-Unis contre l'Irak;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que la municipalité de Crabtree s'oppose à la participation du Canada à toute action militaire contre l'Irak sans que cette action n'ait été autorisée par une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies et par les lois canadiennes;

Que copie de la présent résolution soit transmise au Premier ministre du Canada ainsi qu'au Premier ministre du Québec.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 20:36 heures.


Denis Laporte maire


Sylvie Malo, sec-trés